

La notion de politique économique apparaît au moment où les gouvernements réalisent la nécessité d'une intervention publique pendant la dépression des années 1930. Une politique économique peut être définie comme une action des pouvoirs publics dans le but d'atteindre des résultats concrets sur l'activité économique.

OBJECTIFS ET MOYENS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

◉ Les objectifs des politiques économiques

Il est de coutume de présenter les objectifs des politiques économiques en se référant aux fonctions de l'État dégagées par R. Musgrave en 1959 :

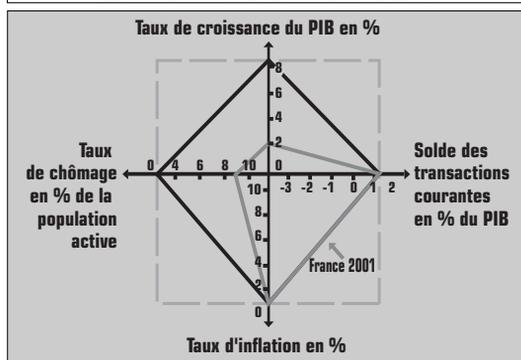
- l'État doit veiller à l'allocation optimale des ressources, en assurant la production des biens collectifs purs (qui sont consommés indivisiblement par l'ensemble de la collectivité, par exemple la Défense nationale), en luttant contre les effets externes et les monopoles, car les monopoleurs captent à leur profit une partie de la valeur ajoutée;
- l'État a une fonction de stabilisation de l'activité économique en veillant au respect des grands équilibres, d'où un taux de croissance du PIB le plus élevé possible, le plein-emploi, la stabilité des prix, c'est-à-dire un taux d'inflation le plus faible possible et un équilibre des échanges extérieurs, en d'autres termes de la balance des paiements;
- l'État a enfin pour fonction de redistribuer la richesse créée, en fonction des choix manifestés par les électeurs, sur une base éminemment subjective de combinaison d'efficacité économique et de justice sociale.

◉ Les moyens des politiques économiques

Les pouvoirs publics disposent d'une palette d'instruments qu'ils ne peuvent toutefois utiliser tous en même temps, car leur emploi n'est pas toujours compatible :

- le budget de l'État (fiche 30) est l'instrument par excellence, puisque son action peut être directe, par le biais des dépenses publiques au sens large, ou indirecte, par l'action des prélèvements obligatoires (impôts ainsi que cotisations sociales);
- la monnaie constituait traditionnellement un autre instrument de la politique économique; par exemple en favorisant l'octroi de crédits bonifiés à tel acteur ou tel autre, l'État pouvait orienter les moyens de financement vers une activité plutôt qu'une autre. De nos jours, la vision dominante de la monnaie correspond davantage à la « monnaie-voile » (voir

LE CARRÉ MAGIQUE DE NICOLAS KALDOR



fiche 40). L'indépendance actuelle des banques centrales ne se prête alors plus à une politique monétaire active et ce, d'autant plus qu'elle dépend désormais de la Banque centrale européenne.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES

◦ Les politiques conjoncturelles

Elles peuvent être définies comme une action des pouvoirs publics afin d'influencer la croissance à court terme dans la perspective de rétablir les grands équilibres du « carré magique ». Elles peuvent être expansionnistes (de relance) en cas de croissance faible et de chômage élevé, ou de rigueur (de stabilisation) en cas d'inflation et de déséquilibre des échanges extérieurs, le plus souvent provoqués par une expansion mal maîtrisée. Il s'agit des fameuses politiques de *stop and go* pratiquées pendant les Trente Glorieuses, dont la clé était la courbe de Phillips, illustrant la nécessité d'arbitrer entre le chômage et l'inflation dans l'optique keynésienne.

Une politique de relance (déplacement de A vers B sur le schéma) passe par une augmentation des dépenses publiques ou une baisse des impôts et une politique monétaire expansionniste : une offre accrue de monnaie entraîne davantage d'échanges, car les sources de financement sont plus aisées et moins coûteuses.

À l'inverse, une politique de rigueur (déplacement de A vers C sur le schéma) signifie hausse des prélèvements obligatoires, baisse des dépenses publiques et une politique monétaire restrictive (progression modérée des moyens de paiement en circulation).

◦ Les politiques structurelles

Les moyens d'action demeurent pour l'essentiel les mêmes que précédemment, mais prennent une orientation durable, dans le but de corriger les oublis ou les erreurs du marché :

- la planification indicative agit par incitation sans se substituer au marché, en favorisant le développement de secteurs ou de régions cibles ;
- la politique industrielle est un ensemble de relations entre l'État et l'industrie, par le jeu de prises de participation, de crédits bonifiés, de subventions, de réductions d'impôts, de commandes publiques. Elle peut viser le système productif dans son ensemble ou un secteur particulier (les nouvelles technologies) ou encore un groupe de secteurs en les associant à de grands programmes (Ariane ou Airbus pour l'industrie européenne) ;
- les politiques de recherche, d'éducation ou de santé agissent également sur le système productif, car elles génèrent des effets externes positifs dont vont profiter les entreprises pour améliorer leur compétitivité structurelle. Peuvent aussi faire partie de ces politiques, les politiques d'aménagement du territoire ainsi que celle concernant l'environnement.

